



الاتحاد الجزائري لكرة القدم
FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
رابطة كرة القدم لولاية تيزي وزو
LIGUE DE FOOTBALL DE LA WILAYA DE TIZI-OUZOU
ⵍⵎⵏⵉⵔⵉⵙ ⵏ ⵓⵎⵎⵓⵔ ⵏ ⵓⵎⵎⵓⵔ ⵏ ⵓⵎⵎⵓⵔ
TAMTUNT N-DDAVAX UDAR N TIZI-WEZZU



BULLETIN OFFICIEL

N° 25

DU 14 AVRIL 2024

SECRETARIAT GÉNÉRAL

2023-2024

• ORDRE DU JOUR

1. COURRIER
2. TRAVAUX DES COMMISSIONS
3. DIVERS

MEILLEURS VŒUX 🏰

La Ligue de Football de la Wilaya de Tizi-Ouzou, le Président, les membres du Bureau et des commissions adressent leurs meilleurs vœux les plus chaleureux à toute la famille sportive et à tout le peuple Algérien à l'occasion de la célébration de la fête de l'Aïd El-Fitr El-Moubarak.

Qu'Allah puisse accepter notre jeûne, nos prières et nos actes durant le mois sacré et qu'il bénisse et exauce nos vœux les plus chers.

I- COURRIER**Courrier Arrivée :****❖ Direction de La Jeunesse Et des Sports (DJS) :**

- Communication du Programme des compétitions officielles du 12 au 18.04.2024. Noté

❖ Ligue Nationale de Football Féminin (LNFF) :

Envoi du programme des rencontres du championnat féminin prévues les journées du Vendredi 19 - Samedi 20 et Mardi 23.04.2024. Noté

❖ Ligue Régionale de Football d'Alger (LRFA) :

- A/S de la régularisation des indemnités des commissaire aux matchs aux rencontres de coupe d'Algérie Jeunes et Féminins. Noté

❖ Clubs Sportifs Amateur (CSA) :

- CSA/ JT Tizi-Gheniff : Demande de changement d'horaire pour la rencontre de la catégorie U15 « ASD-JTTG » programmée à Mechtras le Vendredi 12.03.2024 à 14h30 au lieu de 13h30. Accordée
- CSA/ OS Mouldiouene : Rapport A/S de la rencontre « OSM - ACB » Sénior du 05/04/2024 à Draa-Ben-Khedda. Noté transmis à la COC
- CSA/ OS Mouldiouene : Copie de la demande adressée à l'APC de Draa-Ben-Khedda pour la couverture sanitaire de la rencontre « OSM - ACB » Sénior du 05/04/2024 à Draa-Ben-Khedda. Noté transmis à la COC
- CSA/ ES Draa-El-Mizan : Demande d'un trio d'arbitre pour la rencontre « ESD-EM-USAY » U19 du 13/04/2024 à Draa-El-Mizan. Noté transmis à la CAW
- CSA/ CS Ihasnaouene : A/S de domiciliation des rencontres « CSIh-USDS » Catégories jeunes le 12/04/2024 au stade de Timizart. Noté
- CSA/ CS Ihasnaouene : A/S de domiciliation de la rencontre « CSIh-AYUS » Catégorie Sénior le 13/04/2024 à 15h00 au stade de Timizart. Noté

❖ Arbitres (Officiels) :

- Néant

❖ Courrier Départ :

➤ **APC d'Azazga** : A/S de la réquisition du stade et de l'organisation de la rencontre de la ½ finale coupe d'Algérie féminin (U20) « ASEAC-CFA » au stade de Tirsatine le Samedi 13.04.2024 à 14h00.

➤ **Direction de la Protection Civile** : Demande de couverture sanitaire de la rencontre de la ½ finale coupe d'Algérie féminin (U20) « ASEAC-CFA » au stade de Tirsatine le Samedi 13.04.2024 à 14h00.

➤ **Direction de la Protection Civile** : Demande de couverture sanitaire de toutes les rencontres (jeunes & Séniors) suite à la circulaire n° 453/SG/FAF/2024 du 30/03/2024 émanant de la Fédération Algérienne de Football la rencontre de la ½ finale coupe d'Algérie féminin (U20) « ASEAC-CFA » au stade de Tirsatine le Samedi 13.04.2024 à 14h00.

NOTE DE RAPPEL - RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**CHAPITRE 3 : (CLASSEMENT)****ARTICLE 69 (R.C.F.A)****- 1 Classement des équipes dans un groupe unique :**

- **A. L'équipe qui a obtenu le plus grand nombre de points est déclarée championne.**
- **B. En cas d'égalité de points entre deux équipes ou plus, au terme du classement final, les équipes seront départagées selon l'ordre des critères suivants :**
 - **Le plus grand nombre de points obtenus par une équipe lors des matchs joués entre les équipes concernées ;**
 - **La meilleure différence de buts obtenue par une équipe lors des matchs joués entre les équipes concernées ;**
 - **La meilleure différence de buts obtenue par une équipe sur l'ensemble des matchs joués par les équipes concernées lors de la phase aller ;**
 - **Le plus grand nombre de buts marqués par une équipe sur l'ensemble des matchs joués par les équipes concernées lors de la phase aller ;**
 - **Le plus grand nombre de buts marqués par une équipe sur l'ensemble des matchs joués à l'extérieur par les équipes concernées lors de la phase aller ;**
 - **- En cas d'égalité concernant tous les critères ci-dessus, un match d'appui avec prolongation éventuelle et tirs au but est organisé par la ligue sur terrain neutre.**

2 Classement des équipes dans plusieurs groupes d'une même division :

- **A. Pour déterminer l'équipe la mieux classée parmi les équipes classées ex-æquo au sein d'une même division et dans des groupes différents ayant le même nombre d'équipes, le classement se fait de la manière suivante :**
 - **L'équipe ayant enregistré le plus grand nombre de points ;**
 - **La meilleure différence de buts obtenue par une équipe sur l'ensemble des matchs joués par les équipes concernées lors de la phase aller ;**
 - **Le plus grand nombre de buts marqués par une équipe sur l'ensemble des matchs joués par les équipes concernées lors de la phase aller ;**
 - **Le plus grand nombre de buts marqués par une équipe sur l'ensemble des matchs joués à l'extérieur par les équipes concernées lors de la phase aller ;**
 - **En cas d'égalité, un match d'appui avec prolongation éventuelle et tirs au but est organisé par la ligue sur terrain neutre.**

LE PRÉSIDENT**NAIB SID-ALI****LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL****LARAB SADEK**

2023-2024

• Département D'Administration et des Finances

➤ Étaient présents :

M.HACHOUR Khaled (DAF)	M. OUAGUENOUNI
M.RAMDANE	

Ordre du jour :

Séance du **09/04/2024** B.O N° **25**

- ❖ ÉTUDE DU COURRIER
- ❖ ÉTAT RÉCAPITULATIF DES AMENDES
- ❖ MISE EN DEMEURES
- ❖ AMENDES NON REGLEES
- ❖ DIVERS

I- Courrier

- **COURRIER ARRIVÉE :**
 - Arbitres : les fiches de Remboursement des Frais.
- **COURRIER DÉPART :**
 - Néant.

II- État Récapitulatif Des Amendes :

N° Not	Clubs	Cat	Rencontre	Structure et N°affaire	B.O	Date de Notification	Montant	Fin d'échéance
261	USS BELLOUA	S	USDS/USSB	CD	024	14/04/2024	5000.00	14/05/2024
262	ED EL MIZAN	S	OTL/EDEM	CD	024	14/04/2024	5000.00	14/05/2024
263	SC IHSNAOUENE	S	FCB/CSIH	CD	024	14/04/2024	5000.00	14/05/2024
264	ES AZEFFOUN	J	IRBY/ESA	CD	024	14/04/2024	4500.00	14/05/2024
265	ES YAKOURENE	J	CSIH/ESY	CD	024	14/04/2024	60000.00	14/05/2024
266	CRB MEKLA	J	JSTT/CRBM	CD	024	14/04/2024	1500.00	14/05/2024
267	AY UNION SPORT	J	JSD/AYUS	CD COC	024	14/04/2024	7500.00 16500.00	14/05/2024
268	JS DJURDJURA	J	JSD/AYUS	CD	024	14/04/2024	1500.00	14/05/2024
269	JS TADMAIT	J	JSTM/JSD	CD	024	14/04/2024	30000.00	14/05/2024
270	USMD BEN KHEDDA	J	USMDBK/JSEK	CD	024	14/04/2024	1500.00	14/05/2024
271	JS EL KELEA	J	JSAT/JSEK	CD	024	14/04/2024	1500.00	14/05/2024
272	OS MOULDIOUENE	J	RCI/OSM	CD	024	14/04/2024	1500.00 1500.00	14/05/2024
273	RC IMAZIGHEN	J	RCI /OSM	CD	024	14/04/2024	15000.00 1500.00	14/05/2024
274	AS DJURDJURA	J	ASD/ESDEM	CD	024	14/04/2024	1500.00	14/05/2024
275	ESD EL MIZAN	J	ASD/ESDEM	CD	024	14/04/2024	1500.00	14/05/2024
276	OT LOGHBAR	J	OTL/USSB	CD	024	14/04/2024	1500.00	14/05/2024
277	US MEHAGA	J	USDS/USM	CD	024	14/04/2024	10000.00	14/05/2024

III-MISE EN DEMEURES

Fin de l'échéance le : 16/04/2024

CLUBS	NOTIFICATION N°	MONTANT
ES D EL MIZAN	193	6 500.00
US TALA ATMANE	194	5 000.00
USMD BEN KHEDDA	196	12 500.00
AY UNION SPORT	198	6 500.00
CRB MEKLA	200	1 500.00
ES YAKOURENE	201	60 000.00
CS IHSNAOUENE	202	1 500.00
JS DJURDJURA	203	1 500.00
RC IMAZIGHEN	204	1 500.00
JS TALA MANSOUR	205	11 500.00
AS AIT BOUADOU	206	21 500.00
AS DJURDJURA	207	1 500.00
US MEHAGA	208	30 000.00

- ✓ Les clubs sus- mentionnés ont un délai de **huit (08) jours** soit jusqu'au **24/04/2024** pour régulariser leurs situations.

➤ **NOTE AUX CLUBS.**

- ✓ Les Clubs cités en haut sont tenus de verser les sommes ci-dessus indiqués par virement au compte Bancaire (BNA) N° 0200035560 clé 69, après versement il y a lieu d'adresser à la Ligue le bordereau de versement Bancaire. (Article 133 des R.G).

RAPPEL - ARTICLES RÉGLEMENT GÉNÉRAUX
ARTICLE 133 : AMENDES

- Les amendes infligées à un club doivent être réglées dans un délai de **trente (30) jours** à compter de la date de notification.
- Passer le délai de trente (30) jours et après dernière mise en demeure pour paiement sous huitaine, la ligue défalquera un (01) point par mois de retard à l'équipe senior du club fautif.
- Si le club n'a pas apuré le paiement de ses amendes avant la fin du championnat en cours, son engagement pour la saison sportive suivante demeure lié au règlement de ses dettes envers la ou les ligues concernées

IV- DIVERS

VAC	NOTIFICATION N°	CLUBS	MONTANT
VAC BNA N°789578	159	CRBM	5500.00
VAC BNA N°783092	164	FCB	5000.00
VAC BNA N°150799	172	ESDEM	1500.00

2023-2024

Commission d'Organisation des Compétitions

➤ Étaient présents :

M ^r . DJEBOURI MEHIEDINE
M ^r . TERRAH AHMED
M ^r . ABBASSENE SOFIANE

❖ Ordre du jour:

1. COURRIER
2. HOMOLOGATION DES RÉSULTATS
3. AFFAIRES
4. PROGRAMMATION

Séance du **09/04/2024 B.O N°25**

• Courrier

COURRIER ARRIVÉE :

- Courrier émanant de CSA/OSM A/S de la rencontre non joué OSM-ACB en catégorie Senior. Noté.

COURRIER DÉPART :

- Néant

• Homologation des Résultats :

DIVISION HONNEUR			
- 18 ^{ème} JOURNÉE -			
ÉQUIPE	RÉSULTATS		ÉQUIPE
RCB	03	03	OTR
ASAB	00	02	USMDBK
OSM	M.N.J		ACB
CRBM	00	00	OTG
ESDEM	02	02	NAR
ESA	00	00	USTA

DIVISION PRE-HONNEUR			
- 18 ^{ème} JOURNÉE -			
ÉQUIPE	RÉSULTATS		ÉQUIPE
AYUS	M.N.J		USB
CSIH	02	03	IRBY
JSTT	04	00	OTL
USSB	00	00	FCB
EDEM	01	00	RCI
OM	04	01	USDS

• AFFAIRES

❖ AFFAIRE N°12/SENIOR : RENCONTRE : OSM – ACB DU 05/04/2024 À DRAA-BEN-KHEDDA.

- Après lecture de la feuille de match ;
- Après étude de courrier de CSA/OSM ;
- Attendu que les arbitres officiellement désignés et les deux équipes étaient présents à l'heure et lieu de la rencontre ;
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu pour cause, l'absence de l'ambulance ;
- Attendu qu'après l'attente du délai réglementaire (15 minutes), l'arbitre après avoir pris acte de l'absence de l'ambulance annula la rencontre,
- Attendu que le club qui reçoit doit obligatoirement assurer la présence d'une ambulance durant toute la rencontre.

POUR CES MOTIFS, LA COMMISSION DÉCIDE :**PHASE RETOUR : 1ère infraction**

- Match perdu par pénalité pour l'équipe de l'OS MOULDIOUANE pour en attribuer le gain du match à l'équipe de l'AC BOUDJIMA qui marque trois (03) points et un score de trois (03) buts à zéro (00).
- Défalcation de deux (02) points à l'équipe de l'OS MOULDIOUANE, catégorie (SENIOR).
- Une amende de 6 000,00 DA à l'équipe de l'OS MOULDIOUANE.
- (Article 21 RCFA).

❖ AFFAIRE N° 13/SENIOR : RENCONTRE : AYUS – USB DU 06/04/2024 À OUACIFS.

- Après lecture de la feuille de match ;
- Attendu que les arbitres officiellement désignés et l'équipe USB étaient présents à l'heure et lieu de la rencontre ;
- Attendu que le non déroulement de la rencontre est motivé par le fait que l'Equipe : AYUS s'est présentée sur le terrain avec un effectif de moins de onze (11) joueurs.

POUR CES MOTIFS, LA COMMISSION DÉCIDE :**PHASE RETOUR**

- Match perdu par pénalité pour l'équipe de AIT YAHIA US pour en attribuer le gain du match à l'équipe de l'US BOUHINOUN qui marque trois (03) points et un score de trois (03) buts à zéro (00).
- Défalcation de Six (06) points à l'Equipe de AIT YAHIA US, catégorie (SENIOR).
- Une amende de 5.000,00 DA à l'équipe de AIT YAHIA US.
- (Article 57 RCFA).

- **État de défalcation de points pour non paiement d'amandes Arrêtée au 09/04/2024.**

Réf : Article 133 des règlements des championnats de football amateur

DOSSIER	HONNEUR	PRE-HONNEUR	CATs JEUNES
BO N°12-DAF DU 14/01/2024	//	IRBY (-1 Point)	//
BO N°14-DAF DU 28/01/2024	OSM (-1 Point)	//	JSEK (-1 Point) (Cat: U-19)
BO N°15 DAF DU 04/02/2024	//	//	JSTM (-1 Point) (Cat: U-19) USM (-1 Point) (Cat: U-19)
BO N°16 DAF DU 11/02/2024	//	AYUS (-1 Point)	FCAY (-1 Point) (Cat: U-19)
BO N°17 DAF DU 18/02/2024	ESA (-1 Point)	//	OCA (-1 Point) (Cat: U-17) ESY (-1 Point) (Cat: U-17/U-15)
BO N°18 DAF DU 25/02/2024	//	//	JST (-1 Point) (Cat: U-17)
BO N°19 DAF DU 03/03/2024	//	USB (-1 Point)	//
BO N°20 DAF DU 10/03/2024	//	//	JSA (-1 Point) (Cat: U-17)
BO N°21 DAF DU 17/03/2024	OSM (-1 Point)	//	JSEK (-1 Point) (Cat: U-19) USM (-1 Point) (Cat: U-19) USAY (-1 Point) (Cat: U-19)
BO N°22 DAF DU 24/03/2024	//	//	OCA (-1 Point) (Cat: U-17) ESY (-1 Point) (Cat: U-17/U-15) JST (-1 Point) (Cat: U-17)
BO N°23 DAF DU 31/03/2024	//	IRBY (-1 Point)	//
BO N°24 DAF DU 07/04/2024	//	OTL (-1 Point)	JSTM (-1 Point) (Cat: U-19/U-17)

- **PROGRAMMATION**

PROGRAMMATION

COUPE DE WILAYA (2023-2024)-FEU KLARI SALEM

SENIOR-1/4 DE FINALE

DATE	LIEU	RENCONTRE		CAT.	HEURE
Vendredi 19-04-2024	Boudjima	ACB	EDEM	S	15H00
Vendredi 19-04-2024	Azeffoun	ESA	IRBY	S	15H00
Vendredi 19-04-2024	Tizi-Rached	CSIH	CRBM	S	15H00
Vendredi 19-04-2024	Draa-El-Mizan	ESDEM	ASAB	S	15H00

JEUNES- 1/8^{ÈME} DE FINALE

DATE	LIEU	RENCONTRE		CAT	HEURE
Vendredi 19-04-2024	A-A-Mimoun	USTA	JTTG	U-17	12H00
Vendredi 19-04-2024	Boudjima	ACB	OCA	U-19	10H30
Vendredi 19-04-2024	Ouacifs	FCAY	JSD	U-17	09H30
				U-15	11H00
		FCAY	ESY	U-19	12H30
Vendredi 19-04-2024	Makouda	USSB	RCB	U-19	10H30
Vendredi 19-04-2024	Draa-El-Mizan	ESDEM	ASD	U-17	10H30
				U-15	12H00
Vendredi 19-04-2024	A-A-Mimoun	USKAAM	MARENA	U-15	10H30
Samedi 20-04-2024	Azeffoun	ESA	USDS	U-19	10H30
				U-17	12H30
				U-15	14H00
Samedi 20-04-2024	Ait-Bouaddou	ASAB	OM	U-19	12H00
				U-17	14H00
				U-15	10H30
		ASAB	USAY	U-15	10H30
Samedi 20-04-2024		USB	OTR	U-19	10H30
				U-15	12H30
Samedi 20-04-2024	Tizi-Gheniff	OTG	OCA	U-17	11H00
				U-15	12H30
Samedi 20-04-2024	Draa-El-Mizan	EDEM	CRBM	U-19	10H30
				U-17	12H30
				U-15	14H00
		EDEM	JSTT	U-15	14H00
Samedi 20-04-2024	Ouadhias	FCO	MARENA	U-19	10H30
				U-17	12H30

NB. L'équipe : USB doit communiquer sa domiciliation à la ligue au plus tard 72 heures avant le match, à défaut, la ligue fixe d'office la domiciliation sur autre stade de la wilaya dûment homologué. (Article 09 des Règlements des championnats de football des catégories des jeunes)

- En application des Règlements des championnats de football amateur et conformément aux recommandations de la Fédération Algérienne de Football, aucune rencontre (SENIOR et JEUNES) n'aura lieu sans la présence du :
 - ✓ Service d'ordre
 - ✓ Ambulance
 - ✓ Médecin
- Seuls ont droit à l'accès au stade :
 - ✓ Dix-huit (18) joueurs par équipe
 - ✓ Les officiels des équipes ayant droit d'accès à la main courante
 - ✓ Les officiels de la ligue (Arbitres –Commissaires aux matchs).

2023-2024

• Commission de Discipline➤ Les membres de la commission :

M ^r KABI AISSA (Juriste)
M ^r SAAD AMMAR
M ^r HACHEROUF ABDENOUR

Séance du **09/04/2024** B.O N° **25****• Ordre du jour :**

- ✓ Exploitation des F.M de la 18^{ème} journée Honneur des 05 et 06/04/2024
- ✓ Exploitation des F.M de la 18^{ème} journée Pré-honneur des 05 et 06/04/2024
- ✓ Convocation de Mr LABADI Abdelaziz, secrétaire des seniors de l'O.S.Mouldiouène.
- ✓ Convocation de Mr HAMMOUM Amar, secrétaire général du CSA / JS Tala Tegana.
- ✓ Traitement d'une infraction découverte par la ligue / Rencontre ESDEM-NAR (18^{ème} journée honneur)

Traitement d'une infraction découverte par la ligue.**Affaire n° 01 / Honneur seniors / Phase retour (2023-2024).****Rencontre: ES Draa El Mizan – NA Redjaouna du 05-04-2024 à Draa El Mizan.**

Après lecture de la feuille de match ESDEM-NAR (18^{ème} journée du championnat honneur du 05-04-2024)

Attendu que du reliquat des sanctions 2022-2023 il ressort que Mr ALEM Riad, a écopé, en tant que joueur senior de l'ES Draa El Mizan, d'une sanction de deux (02) années fermes de suspension pour **agression et voie de fait sur arbitre**, et ce à compter du 03-05-2023 **jusqu'au 02-05-2025**. (affaire n°253 / BO.29 / saison sportive 2022-2023).

Attendu qu'au titre de la saison sportive en cours (2023-2024), Mr ALEM Riad, s'est fait délivrer une licence d'entraîneur adjoint au sein de l'ES Draa El Mizan, portant le numéro 23W15E0171.

Attendu que Mr ALEM Riad, entraîneur adjoint de l'ESDEM, licence n°23W15E0171, a écopé d'un avertissement pour comportement antisportif lors de la rencontre ESDEM-NAR (18^{ème} journée du championnat honneur du 05-04-2024).

Attendu qu'en vertu de l'article 35 du règlement des championnats de football amateur, tout dirigeant ou joueur ou entraîneur ou officiel d'équipe suspendu pour une longue durée ne peut prétendre à la délivrance d'une licence.

POUR TOUT CE QUI PRECEDE, L'ORGANE JURIDITIONNEL DECIDE :**Conformément aux articles 27, 32 et 35 / RCFA**

- **Annulation pure et simple - avec restitution sans délai - de la licence d'entraîneur adjoint portant le numéro 23W15E0171 délivrée au titre de la saison 2023-2024 pour Mr ALEM Riad de l'ESDEM.**
- **Mr ALEM Riad de l'ESDEM demeure suspendu de toute fonction jusqu'au 02-05-2025.**

HONNEUR – 18^{ème} journée –**Affaire n°195: Rencontre ASAB-USMDBK du 05/04/2024 à AIT BOUADDOU**

BOUSALEM	HICHEM	23W15J1259	USMDBK	AVERTI POUR J.D
----------	--------	------------	--------	-----------------

Affaire n°196: Rencontre CRBM-OTG du 05/04/2024 à MEKLA

ABBES	KARIM	23W15J4420	CRBM	1M/F POUR CUMUL D'AVERTISSEMENTS
-------	-------	------------	------	-----------------------------------------

MALLEK	SAMIR	23W15J1136	CRBM	AVERTI POUR A.J
--------	-------	------------	------	-----------------

AIT IDIR	NABIL	23W15J1149	CRBM	AVERTI POUR A.J
----------	-------	------------	------	-----------------

BOUGACI	LOUNES	23W15J0214	OTG	AVERTI POUR J.D
---------	--------	------------	-----	-----------------

Affaire n°197: Rencontre ESDEM-NAR du 05/04/2024 à DRAA EL MIZAN

BELADEL	MASSINISSA	23W15J1461	ESDEM	AVERTI POUR CAS
---------	------------	------------	-------	-----------------

ALEM	RIAD	23W15D0171	ESDEM	AVERTI POUR CAS
-------------	-------------	-------------------	--------------	------------------------

HABIB	BELKACEM	23W15J1346	NAR	AVERTI POUR CAS
-------	----------	------------	-----	-----------------

OUDELKI	NAZIM	23W15J3956	NAR	AVERTI POUR CAS
---------	-------	------------	-----	-----------------

OUJOUDI	OUADDA HOCINE	23W15J1032	NAR	AVERTI POUR CAS
---------	---------------	------------	-----	-----------------

IFTINE	ABDERRAHIM	23W15J1031	NAR	AVERTI POUR J.D
--------	------------	------------	-----	-----------------

BENSADI	ZOHEIR	23W15J1246	NAR	AVERTI POUR CAS
---------	--------	------------	-----	-----------------

Une amende de **500 DA** est infligée au **NAR** pour conduite incorrecte de l'équipe.

Affaire n°198: Rencontre ESA-USTA du 05/04/2024 à AZEFFOUN

SLIMI	KARIM	23W15J0633	ESA	AVERTI POUR CAS
-------	-------	------------	-----	-----------------

BENZIANE	JUGURTHA	23W15J1740	USTA	5.000 DA pour contestation de décision.
----------	----------	------------	------	------------------------------------------------

Affaire n°199: Rencontre RCB-OTR du 06/04/2024 à FREHA

NAMANI	ALI	23W15J2433	RCB	AVERTI POUR CAS
--------	-----	------------	-----	-----------------

HOCINE	ABDELGHANI	23W15J1272	OTR	AVERTI POUR CAS
--------	------------	------------	-----	-----------------

LEBIK	KAMAL	23W15J3854	OTR	AVERTI POUR J.D
-------	-------	------------	-----	-----------------

Rappel / CONVOCATION -1-

M^r LABADI Abdelaziz, licence n°23W15D0060, secrétaire des seniors de l'O.S.Mouldiouène, est convoqué à la séance de la commission de discipline prévue pour le mardi 16-04-2024 à 14 heures. (2eme avis)

Rappel / CONVOCATION -2-

M^r HAMMOUM Amar, licence n°23W15D0067, secrétaire général du CSA / JS Tala Tegana, est convoqué à la séance de la commission de discipline prévue pour le mardi 16-04-2024 à 15 heures.

PRE-HONNEUR * 18^{ème} journée *******Affaire n°200 : Rencontre USSB -FCB du 05/04/2024 à MAKOUDA**

DJILI	SOFIANE	23W15J2707	USSB	AVERTI POUR J.D
ASMA	AMMAR	23W15E0052 ENTRAINEUR	USSB	5.000 DA POUR CD
MABED	MOHAMED AREZKI	23W15J1119	FCB	AVERTI POUR CAS
HENNOUCHE	YOUCEF	23W15J1112	FCB	AVERTI POUR CAS
AMEUR	ALI	23W15J1107	FCB	AVERTI POUR J.D
BOULILA	OMAR	23W15E0023 ENTRAINEUR	FCB	5.000 DA POUR CD

Affaire n°201 : Rencontre OM-USDS du 06/04/2024 à MAKOUDA

OUDJANI	SALIM	23W15J1794	USDS	5.000 DA POUR CD
---------	-------	------------	------	-------------------------

Affaire n°202 : Rencontre CSIH-IRBY du 06/04/2024 à TIZI RACHED

SAHARI	MASSINISSA	23W15J1586	CSIH	AVERTI POUR CAS
--------	------------	------------	------	-----------------

Affaire n°203 : Rencontre EDEM-RCI du 06/04/2024 à D E M

SEHAD	MOURAD	23W15J1940	EDEM	AVERTI POUR CAS
BOUDALI	ZINEDDINE	23W15J2705	EDEM	AVERTI POUR CAS
SEHAD	SLIMANE	23W15J1937	EDEM	AVERTI POUR CAS
DEMICHE	YACINE	23W15J2526	EDEM	AVERTI POUR CAS
HERDA	AHMED	23W15J2660	EDEM	5.000 DA POUR CD

Une amende de **500 DA** est infligée à l'**EDEM** pour conduite incorrecte de l'équipe.

NAIT OUSLIMANE	AISSA	23W15J1750	RCI	AVERTI POUR CAS
----------------	-------	------------	-----	-----------------

2023-2024

Commission Arbitrage Wilaya

➤ Étaient présents :

M. ACHIR	Slimane
M. BELAID	Madjid
M. ZAIDAT	Brahim

- Ordre du Jour

- 1- ÉTUDE DU COURRIER
- 2- DIVERS
- 3- DÉSIGNATIONS
- 4- DIVERS

Séance du **09/04/2024** B O N°25

1- ÉTUDE DU COURRIER

➤ Mises en disponibilité émanant des arbitres suivants :

- MADACHE Khedidja pour le 12/04/2024. Noté.
- AISSAT Juba pour le 12 et 13/04/2024. Noté.

2- DIVERS :

- MAOUYA Ali au sujet de son utilisation en tant qu'arbitre principal. Noté.
- BOUANEM Salim demandant une attestation d'arbitre. Noté.
- ADEL Abdelhak rapport au sujet de la rencontre jeunes U15. Noté
- Position de non utilisation :
- Demande de participation au stage arbitre de :
- MORAKEB Anais. Noté.

3- DÉSIGNATIONS

Désignations 19^{ème} journée de la catégorie sénior, 17^{ème} et 19^{ème} journée jeunes et U13 foot Ball de base apparaitront au plus tard jeudi soir.

Bilan de la séance

Désignations		Courriers traités	
Catégories	Nbr d'arbitres utilisés	Libellés	Nombre
Séniors	36	Défection	00
Confirmés en Jeunes catégories	32	Audience arbitre	00
Stagiaires en U13	04	Autres courrier	03
Stagiaires en jeunes catégories	49	Mises en disponibilité	02